

MAIRIE
26 AVENUE DES GENERAUX MARBOT
19120 ALTILLAC
Tél : 05.55.91.11.16 / Fax : 05.55.91.10.75
Email : mairie.altillac@wanadoo.fr



ORAGES DES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2021

L'arrêté du 24 septembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune d'Altillac, au titre de l'inondation du 14 au 15 septembre 2021 a été publié au Journal Officiel du 26 septembre 2021.

Les personnes ayant subi des sinistres disposent d'un délai de 10 jours à compter d'aujourd'hui 27 septembre 2021 pour se rapprocher de leur assurance.

Le Maire,
Denis PINSAC.



